

Foix, le 22 JUIL. 2024

Reçu le :	24/07/2024
N°	1091
Service :	PLU
Copie(s) :	

Monsieur Marc SANCHEZ  
Président de la Communauté de  
Communes du Pays d'Olmes  
1 chemin de la Coume

09300 LAVELANET

**Notification** : Délibération de la Commission Permanente sur la mise à l'arrêt du PLUI de la Communauté de communes du Pays du Pays d'olmes

**P.J.** : Délibération et en annexes : avis des services du Conseil départemental.

Monsieur le Président,

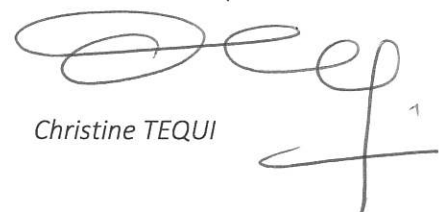
Dans sa séance du 15 Juillet 2024 , la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Ariège a examiné le dossier de la mise à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de votre Communauté de communes.

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil départemental émet un avis favorable à votre projet, conformément à l'article L 153-16 du Code de l'Urbanisme, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les services dans la délibération et en annexes à la délibération ci jointes, notamment :

- L'avis de la Direction des Routes Départementales (DRD).
- L'avis du Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU).
- L'avis du Conseil d'Architecture d'Urbanisme de d'Environnement (CAUE).
- L'avis concernant les sentiers de randonnée.
- L'avis de la Direction de l'Attractivité de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DAATE).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du Conseil départemental

  
Christine TEQUI